

Challenge classique lorrain

Règlement saison 2019-2020

1. « Le challenge classique lorrain » du comité lorrain est un challenge qui prend appui sur les compétitions énumérées au point 2, et qui fait l'objet d'un classement et d'une dotation indépendants de chaque tournoi classique concerné.

2. Pour la saison 2019-2020, les tournois suivants sont éligibles au trophée :

- ~ tournoi de Nancy « bergamote », le 18 octobre 2019
- ~ tournoi de Nancy « mirabelle », le 13 décembre 2019
- ~ tournoi de Golbey, le 17 janvier 2020
- ~ tournoi de Cattenom, le 2 février 2020 (8 rondes)
- ~ tournoi de Sainte-Marguerite, le 28 février 2020
- ~ tournoi de Mirecourt (Championnat 88 open), le 14 mars 2020
- ~ tournoi de Nancy « macaron » (8 rondes), le 4 avril 2020
- ~ tournoi de Mirecourt (8 rondes), le 2 mai 2020

D'autres tournois, non déclarés au moment de l'ouverture de la saison, pourront intégrer ce calendrier ; leur éligibilité reste conditionnée par l'approbation des présidents des clubs déjà impliqués.

3. Selon son classement obtenu à l'issue de chacun des tournois susvisés, chaque joueur marque des points de « trophée » comme suit :

<u>pour un TC5:</u>	<u>pour un TC8:</u>
aucune victoire: 0 point une victoire: 1 point deux victoires: 3 points trois victoires: 5 points quatre victoires: 10 points cinq victoires: 15 points bonus pour le vainqueur du tournoi (10 points), le deuxième (7 points) et le troisième (5 points).	aucune victoire: 0 point une victoire: 1 point deux victoires: 2 points trois victoires: 4 points quatre victoires: 7 points cinq victoires: 10 points six victoires: 13 points sept victoires: 16 points huit victoires: 20 points bonus pour le vainqueur du tournoi (13 points), le deuxième (9 points) et le troisième (7 points).

4. Au terme du dernier tournoi, tous les joueurs ayant cumulé des points sont classés, sachant que seules les cinq meilleures performances sont retenues. En cas d'égalité, la sixième meilleure performance est prise en compte. Si l'égalité persiste, les critères suivants sont retenus, dans l'ordre : le nombre de points marqués au total, le plus grand nombre de tournois disputés, le plus jeune des joueurs concernés.

Toutefois, ne pourront prétendre à figurer au classement final que les joueurs de la série « joker » ayant disputé au moins cinq tournois dans deux départements différents. Ne pourront prétendre à figurer au classement final que les joueurs de la série « A » ayant disputé au moins quatre tournois.

Même si sa série évolue au fil de la saison, la série de référence de chaque joueur, considérée pour ce challenge, est celle qu'il détenait lors du premier tournoi qu'il a disputé.

5. Sont distingués, au terme du trophée : les trois premiers du classement final, ainsi que le premier de chacune des séries A, B et C, considérées au terme du trophée (cumulable).

6. Les prix/lots sont déterminés par Fabien Douté et Jean-François Himber, et remis dès la fin du dernier tournoi éligible. Le financement de ces prix/lots s'opère par le versement spécifique d'un euro par joueur, pour chacun des tournois éligibles, à la charge du club organisateur. Le vainqueur reçoit un lot d'une valeur de 35% du pot commun, le deuxième, 20%, le troisième, 15%, et chaque vainqueur de série, 10%.

7. Le suivi de ce trophée est effectué par Daniel Thirion, sur le site scrab88.